



A.T.S.C.A.F. FEDERALE  
**S P O R T S**  
*41 boulevard Vincent Auriol*  
*75703 PARIS Cédex 13*

Paris, le 23 juin 2022

---

**BUREAU DES SPORTS**

Tél. **01.79.97.33.20**  
**01. 44.97.33.24**  
**01. 44.97.32.94**

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES  
ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS FEDERES

**OBJET : Coupe Nationale Interfinances 2022/2023**  
**Engagements**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine Coupe Nationale Interfinances comportera les disciplines suivantes sous réserve que, conformément aux dispositions de l'Article 7 du règlement, huit équipes soient engagées :

FOOTBALL A 7 MIXTE  
VOLLEY-BALL MIXTE  
HAND-BALL MIXTE  
BASKET-BALL MIXTE  
PETANQUE MASCULINE

PETANQUE FEMININE  
GOLF  
BADMINTON  
TENNIS DE TABLE  
TENNIS FEMININ

TENNIS MASCULIN

J'attire votre attention sur le fait que la Coupe Nationale Interfinances est réservée uniquement aux joueurs titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F. et remplissant les conditions fixées par le règlement.

Je prie instamment les Présidents départementaux et les responsables sportifs de **s'imposer la lecture du règlement** afin d'être en mesure de faire respecter scrupuleusement ses dispositions.

Pour permettre l'établissement des tirages et du calendrier définitif de la Coupe 2022/2023, vous voudrez bien m'adresser, le plus rapidement possible, et en tout état de cause les demandes d'engagement des équipes de votre section ou de votre club :

**avant le 16 septembre 2022 pour le golf, le tennis masculin et féminin, le football à 7 Mixte et la pétanque masculine et féminin.**

**avant le 30 octobre 2022 pour le badminton, tennis de table, volley mixte, hand-ball mixte et basket mixte.**

Vous utiliserez, à cet effet, le formulaire dont l'exemplaire est joint à la présente. Vous comprendrez, évidemment, l'intérêt de fournir des renseignements précis, notamment en ce qui concerne l'assurance des joueurs pour la saison 2022/2023.

Les sportifs, titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F., à jour de leur cotisation et d'un certificat médical bénéficient automatiquement de la police souscrite par l'A.T.S.C.A.F. Fédérale auprès de la Mutuelle des Sportifs.

**Les états nominatifs (modèles A – D à télécharger sur GRAAL) devront nous être renvoyés dûment remplis accompagnés du certificat médical et des pièces justificatives demandées par le règlement (à noter la production des photocopies des licences de tennis pour l'homologation des résultats au palmarès des joueurs).**

En résumé, nous vous demandons, si vous désirez participer à la Coupe Nationale Interfinances, de nous faire parvenir :

1°/ la feuille d'engagement :

**avant le 16 septembre 2022 pour le golf, le tennis masculin et féminin, le football à 7 mixte et la pétanque masculine et féminin.**

**avant le 30 octobre 2022 pour le badminton, tennis de table, volley mixte, hand-ball mixte et basket mixte.**<sup>2°/ Les états modèles A - D accompagnés des certificats médicaux, **15 jours avant le premier tour**</sup>

En ce qui concerne les déplacements, les indemnités seront réglées sur la base de 0,05 €. du km **à partir de la base de données MAPPY** pour tous les tours de la CNIF 2022/2023. Les frais de réception seront calculés conformément au barème ci-joint.

La demande d'engagement réclamée par la présente lettre devra être adressée **avant le 16 Septembre 2022 ou 30 octobre 2022 (selon les disciplines)** sous le timbre :

Monsieur le Président de l'ATSCAF. Fédérale  
***Bureau des Sports,***  
41 boulevard Vincent Auriol  
75013 Paris Cédex 13.

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE

Fabian RIOS